



VILLE DE  
**SAINT-JOSEPH**

Direction des Services Techniques

Service de la Voirie

**ARRETE n°93 / 2020**

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement sur le territoire de la commune de Saint-Joseph

*Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5,

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** le Code pénal,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe pour des raisons de sécurité de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur le parking de l'École de Musique et de Danse – partie haute (secteur du Butor) à l'occasion des différentes rencontres de football de l'AS EXCELSIOR - saison 2020 qui se dérouleront sur le stade Raphaël BABET,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.**- Du samedi 29 février 2020 au mardi 15 décembre 2020, la circulation et le stationnement sont réglementés comme suit :

Périodes	Voie concernée	Circulation	Stationnement
Les samedis de 16h00 à 22h30 et les dimanches de 12h00 à 20h00	Parking de l'École de Musique et de Danse – partie haute	Interdits – Sauf organisateurs et joueurs	

**Article 2.-** Tout arrêt ou stationnement sur le parking visé dans l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, considéré comme gênant, pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3.-** Une signalisation appropriée et réglementaire est mise en place par le service des sports.

**Article 4.-** Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie et publié au lieu habituel de l'affichage

**Article 6.-** Le Directeur des Services Techniques, le Commandant de la brigade de gendarmerie et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 13 FEV. 2020  
Le Maire  
L'élu(e) délégué(e)

GUY LEBON



Ville de Saint-Joseph - 277 rue Raphaël Babet - B.P. 1 - 97480 Saint-Joseph